

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 12 avril 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce douze avril jour du mois d'avril deux mille vingt et un à dix-huit heures six, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Ann Jeffrey et Amélie Landry.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-02-31

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-32

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par 13 personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2021-02-33

Abolition des sifflets de trains

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De confirmer que la Ville a pour objectif d'abolir les sifflets de trains et d'offrir un milieu de vie sécuritaire et une qualité de vie aux citoyennes et aux citoyens du secteur Charny et de confirmer qu'un budget de 1 500 000 \$ a été réservé pour assurer la réalisation de ces mesures.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-34

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 29 mars 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 22 mars 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-35

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 16, 22, 23, 29 et 30 mars 2021

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 16, 22, 23, 29 et 30 mars 2021 est déposé.

CV-2021-02-36

Protocoles d'entente relatifs au programme d'aide financière *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision GEN-2021-019](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure les protocoles d'entente relatifs au programme d'aide financière *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (FIMEAU) à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant l'octroi d'aides financières dans le cadre du sous-volet 2.1 de ce programme, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision GEN-2021-019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-37

Financement d'une partie des dépenses relatives aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2021

[Document d'aide à la décision GEN-2021-016](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De financer une partie des dépenses relatives aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2021 au montant maximal de 300 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-38

Financement de la dépense relative à la pandémie de la COVID-19 pour l'année 2021

[Document d'aide à la décision INC-2021-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative à la pandémie de la COVID-19 pour l'année 2021 au montant maximal de 1 300 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-39

Plan de sécurité civile

[Document d'aide à la décision INC-2021-010](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le *Plan de sécurité civile*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-40

Aide financière aux organismes de la communauté dans le cadre du programme *Solidarité communautaire Lévis* dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

[Document d'aide à la décision DVC-2021-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder une aide financière non récurrente à l'organisme de la communauté suivant dans le cadre du programme *Solidarité communautaire Lévis*, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 :

- **pour le volet 2 :**

- ✓ Le patro de Lévis inc., projet *Fun truck*

17 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-41

Tarification relative au contrat d'assurance collective pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

[Document d'aide à la décision DSA-2021-010](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter la nouvelle tarification relative au contrat d'assurance collective attribué par la résolution CV-2018-00-17, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DSA-2021-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-42

Remplacement de la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation*

[Document d'aide à la décision DSA-2021-020](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De remplacer la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation*, adoptée par la résolution CV-2016-01-16, par celle annexée à la fiche de prise de décision DSA-2021-020, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-43

Demande d'unités du *Programme de supplément au loyer - volet privé* à la Société d'habitation du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De demander à la Société d'habitation du Québec de réserver annuellement à la Ville un minimum de 30 unités du *Programme de supplément au loyer - volet privé* pour les dix prochaines années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-44

Attribution de toponymes à des voies de circulation

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-009](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'attribuer les toponymes suivants pour les voies de circulation identifiées en annexe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-009 :

- rue 1 : rue de l'Intercolonial;
- rue 2 : rue des Patineurs;
- rue 3 : rue J.-B.-Demers, en remplacement du nom rue d'Aiguebelle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-45

Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 5204-5224, rue Saint-Laurent (secteur Lévis, lot 2 432 578 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-010](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De fixer au 3 mai 2021, à 18 h, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 16 février 2021 refusant la demande de démolition de l'immeuble situé au 5204-5224, rue Saint-Laurent (secteur Lévis, lot 2 432 578 du cadastre du Québec).

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-46

Modification de la résolution CV-2020-02-06 « Entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications » et entente à intervenir

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-005](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De modifier la résolution CV-2020-02-06 « Entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications », concernant la participation financière de la Ville au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« De décréter que cette participation se traduit par une contribution financière de la Ville de 240 000 \$ au volet 1a *Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée*, soit 80 000 \$ en 2021, 80 000\$ en 2022 et 80 000\$ en 2023, et de 1 500 000\$ pour le volet 1b *Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale*, soit 500 000 \$ en 2021, 500 000\$ en 2022 et 500 000\$ en 2023. »

De conclure en conséquence la convention à intervenir à cette fin avec le ministère de la Culture et des Communications pour une durée de trois ans,

soit de 2021 à 2023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-47

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 359 603 et autres du cadastre du Québec (route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-028](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 359 603, 2 359 607, 2 359 608, 2 359 609, 2 359 610, 2 359 617, 2 359 619, 2 359 620, 2 360 445, 2 360 830 et 2 489 994 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères des indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-48

Rapport sur la consultation écrite et abandon du processus d'adoption du Règlement RV-2021-20-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P101 hébergement temporaire pour fins d'aide ou de protection des personnes à un seul endroit dans la zone H2175, rue Marie-Rollet, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-052](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-20-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

D'abandonner le processus d'adoption du Règlement RV-2021-20-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-49

Aide financière à Le vélo vert inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2021-059](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2021-059 à Le vélo vert inc. pour son projet d'acquisition de vélos électriques, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-50

Aide financière à Diffusion avant-scène

[Document d'aide à la décision DEV-2021-064](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2021-064 à Diffusion avant-scène pour son projet d'acquisition d'un équipement spécialisé pour faire de la diffusion extérieure, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-51

Avenant 2020-07 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*

[Document d'aide à la décision DEV-2021-075](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De ratifier et de conclure l'avenant 2020-07 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-075, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-52

Avenant à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec Créations hit the floor inc. et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DEV-2021-020](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec

Créations hit the floor inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-020, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De verser une aide financière au montant indiqué à cette fiche de prise de décision à Créations hit the floor en cas d'annulation de l'édition régulière de l'événement *Hit the floor Lévis 2021* pour des raisons sanitaires.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-53

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 9247-8387 Québec inc. pour l'acquisition du lot 5 918 111 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Bernières (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-042](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant à l'offre d'achat du lot 5 918 111 du cadastre du Québec à intervenir avec 9247-8387 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-042, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-54

Avenant 6 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour des modifications au programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2021-072](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant 6 au contrat de prêt à intervenir et le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-072, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-55

Correction aux titres de propriété des lots 4 839 470 et 4 839 471 du cadastre du Québec (route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De procéder à la conclusion d'un acte notarié de correction afin de clarifier et régulariser les titres de propriété des lots 4 839 470 et 4 839 471 du cadastre du Québec, par l'échange du lot 4 839 470 de ce cadastre contre le lot 4 839 471 de ce cadastre et de ratifier la servitude publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 21 296 033, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-004, cette transaction étant sans frais pour la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-56

Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif pour la période du 13 octobre au 31 décembre 2020

[Document d'aide à la décision APP-2021-045](#)

La liste suivante de certains contrats au 31 décembre 2020, est déposée, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 13 octobre au 31 décembre 2020 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2021-02-57

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de papier et d'articles de bureau

[Document d'aide à la décision APP-2021-048](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De renouveler le contrat pour la fourniture de papier et d'articles de bureau (appel d'offres 2018-50-18), pour une dépense estimée à 250 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-58

Modification du contrat d'entretien et de soutien des logiciels pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021

[Document d'aide à la décision APP-2021-049](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De modifier le contrat d'entretien et de soutien des logiciels intervenu avec PG solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021,

attribué par la résolution CV-2016-11-68, au montant de 377 329,57 \$ avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-049.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-59

Bail à intervenir avec Telus communications inc. concernant la location d'une partie du lot 2 283 513 du cadastre du Québec (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-016](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De conclure le bail à intervenir avec Telus communications inc. concernant la location d'une partie du lot 2 283 513 du cadastre du Québec (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-016, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-60

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-09 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue des Carrières, à la construction d'une nouvelle rue « A », d'un bassin de rétention, d'un poste de pompage et l'acquisition des terrains et servitudes requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DSA-2021-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-09 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue des Carrières, à la construction d'une nouvelle rue « A », d'un bassin de rétention, d'un poste de pompage et l'acquisition des terrains et servitudes requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-016.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de prolongement de la rue de la rue des Carrières, de construction d'une nouvelle rue « A », d'un bassin de rétention, d'un poste de pompage et l'acquisition des terrains et servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 9 614 100 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 30 ans, remboursable par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés à ce règlement.

CV-2021-02-61

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H2 habitation unifamiliale jumelée et retrait des classes d'usages H11 habitation multifamiliale jumelée et H12 habitation multifamiliale en rangée dans la zone M1432, rue Philomène-Joubier, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-009.

Ce règlement a pour objet, pour la zone M1432 :

- d'ajouter la classe d'usages H2 habitation unifamiliale jumelée et y ajouter les normes et spécifications afférentes à celle-ci;
- d'ajuster les dispositions spécifiques à cette zone pour les limiter à la classe d'usages H10 (pourcentage des cases de stationnement devant être souterraines et interdiction de certains bâtiments accessoires);
- de retirer des usages autorisés dans la zone, les classes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun, C9 commerce et service avec besoin mixte en transport, H11 habitation multifamiliale jumelée et H12 habitation multifamiliale en rangée;
- de remplacer la référence alphanumérique de la zone M1432 par H1432.

CV-2021-02-62

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (bonification, modification de certaines dispositions et ajout de nouvelles pour répondre aux besoins de la population) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-011](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-011.

Ce règlement a pour objet de bonifier ou de modifier certaines dispositions réglementaires et d'ajouter de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux besoins de la population et plus spécifiquement, ce projet de règlement a pour objet :

- ✓ d'ajouter, à la classification des usages, un usage spécifique pour

les établissements de production cinématographique, d'enregistrement de matériel visuel et sonore ou d'artisans;

- ✓ de permettre, dans toutes les zones, les bornes de recharge pour véhicules électriques;
- ✓ de spécifier les marges de recul avant, latérales et arrière lorsqu'un bâtiment principal est occupé par un usage qui est permis dans toutes les zones;
- ✓ d'autoriser, à titre d'usage complémentaire à un usage inclus dans la classe C310 (grossistes, centres de distribution, vente aux enchères et encans), la vente au détail liée à cet usage et prévoir certaines normes relatives à l'exercice d'un tel usage complémentaire (superficie de plancher pouvant être occupée à ces fins, le fait que cet usage complémentaire doit être exercé à l'intérieur du bâtiment principal, etc.);
- ✓ d'autoriser, dans la zone X0813, l'aménagement d'un espace de stationnement desservant un usage habitation multifamiliale localisé dans la zone adjacente (H0809), aux conditions prévues au Projet de règlement;
- ✓ de permettre un second cabanon sur des propriétés occupées par un usage du groupe habitation qui sont de plus grande superficie (au moins 3 000 m²) ou si elles sont situées dans une zone à dominance agricole ou rurale;
- ✓ d'ajuster certaines normes relatives aux cabanons (notamment quant à l'espace fermé sous une structure rattachée à un bâtiment principale et la hauteur de la porte).

CV-2021-02-63

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-022](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-022.

Ce règlement a pour objet d'assurer la conformité du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et plus spécifiquement, ce règlement a pour objet :

- ✓ d'agrandir la zone H0883 à même une partie de la zone X0884;
- ✓ de créer la zone X0887 à même une partie de la zone H0883 et une partie de la zone X0884;

- ✓ de créer la zone M0881 à même une partie de la zone X0884;
- ✓ de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à l'intérieur des deux nouvelles zones ainsi créées, soit les zones M0881 et X0887.

CV-2021-02-64

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de six classes d'usages du groupe C3 dans la zone I1637 située dans le parc industriel St-Jean, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-029.

Ce règlement a pour objet :

- d'autoriser les classes d'usages C303 (Monuments funéraires et pierres tombales), C304 (Outillage, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers), C315 (Construction, démolition, excavation, aménagements et abattage d'arbres), C317 (Nettoyage de bâtiments), C320 (Service de location d'outils) et C321 (Service d'affichage, d'entretien ménager, de ramonage et d'extermination) dans la zone I1637 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes;
- de prohiber l'entreposage extérieur dans la zone I1637;
- d'exiger un écran tampon d'une largeur de 8 mètres pour les usages autorisés dans la zone I1637 lorsque le terrain contigu est situé dans la zone H1636 et de prévoir les normes d'aménagement d'un tel écran.

CV-2021-02-65

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la densité résidentielle nette et création d'une zone commerciale dans le développement Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-037](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-037.

Ce règlement a pour objet :

- de permettre, dans la zone H0898, les classes d'usages H10 habitation multifamiliale isolée pouvant compter de 4 à 6 logements et H10

habitation multifamiliale isolée pouvant compter de 7 à 10 logements et de prévoir les normes et spécifications applicables à ces classes d'usages;

- de créer la zone C0879 à même une partie de la zone M0889;
- de permettre, dans la zone C0879, les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport ainsi que les classes d'usages L100 parc ou lieu de conservation, parc ou réserve naturel ou écologique et P100 garde d'enfants et de prévoir les normes et spécifications applicables à ces groupes et classes d'usages.

CV-2021-02-66

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H2 habitation unifamiliale jumelée et retrait des classes d'usages H11 habitation multifamiliale jumelée et H12 habitation multifamiliale en rangée dans la zone M1432, rue Philomène-Joubier, secteur Charny) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-009](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-009.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-67

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (bonification, modification de certaines dispositions et ajout de nouvelles pour répondre aux besoins de la population) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-011.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse

de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-68

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-022](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-022.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation conformément au Décret 102-2021 du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-69

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de six classes d'usages du groupe C3 dans la zone I1637 située dans le parc industriel St-Jean, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-029](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-029.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-70

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la densité résidentielle nette et création d'une zone commerciale dans le développement Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-037](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-037.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-71

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier le nombre de cases de stationnement et le nombre d'arbres exigés pour les usages industriels et les usages commerciaux para-industriels) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-051](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-00-85.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-72

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone M1607 à même une partie de la zone H1614, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-058](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-01-31.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-73

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage habitation comme usage conditionnel pouvant être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments situés dans certaines zones) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-060](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels décrétée par le conseil de la Ville conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-01-33.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-74

Adoption du Règlement RV-2021-21-04 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INC-2021-008](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-04 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Saint-Urbain, Saint-Laurent (secteur Lévis), des Îles-du-Vent, de l'Orée (secteur Saint-Nicolas), du Christ-Roi, Berlioz et Duplessis (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2021-21-04 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-75

Adoption du Règlement RV-2021-21-05 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INC-2021-008](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-05 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement, en période hivernale, sur une partie de la 4^e rue (secteur Saint-Romuald) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2021-21-05 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-76

Adoption du Règlement RV-2021-21-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision DSA-2021-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 735 000 \$, d'un terme de trois ans et la somme de 262 500 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2021-21-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-77

Adoption du Règlement RV-2021-21-07 modifiant le Règlement RV-2018-18-11 décrétant des travaux relatifs à la réfection et au prolongement des rues du Grand-Tronc et de Saint-Denis, à la construction d'un carrefour giratoire, d'une rue future et de la rue de Bernières, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision DSA-2021-014](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-07 modifiant le Règlement RV-2018-18-11 décrétant des travaux relatifs à la réfection et au prolongement des rues du Grand-Tronc et de Saint-Denis, à la construction d'un carrefour giratoire, d'une rue future et de la rue de Bernières, ainsi qu'un emprunt a pour objet de réduire la dépense et l'emprunt, d'exclure certaines dépenses, de remplacer le terme de l'emprunt de 15 ans par le terme de 30 ans, de modifier l'affectation annuelle des revenus généraux, la

taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville ainsi que les taxes spéciales de secteurs, de remplacer les annexes de ce règlement par de nouvelles annexes, tout en conservant le même objet ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2021-21-07 modifiant le Règlement RV-2018-18-11 décrétant des travaux relatifs à la réfection et au prolongement des rues du Grand-Tronc et de Saint-Denis, à la construction d'un carrefour giratoire, d'une rue future et de la rue de Bernières, ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-78

Adoption du Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux [Document d'aide à la décision ENV-2021-010](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux a pour objet de réglementer les animaux sur le territoire de la ville, notamment les animaux permis, l'hygiène et la salubrité, la santé, la sécurité et la tranquillité publique, l'inspection, la saisie et la garde, les licences et les dispositions pénales, ainsi que d'encadrer les parcs canins et les chiens potentiellement dangereux ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-79

Adoption du Règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C0474 à même une partie de la zone H0532, rue de Bernières, secteur Saint-Nicolas) [Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-043](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone C0474 à même une partie de la zone H0532 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D’adopter le Règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-00-88.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-02-80

Période d’intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2021-02-81

Félicitations à madame Ann-Rika Martin

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l’unanimité

De féliciter madame Ann-Rika Martin, chef cuisinière du O’Ravito Café, pour le *prix Jeune professionnel* qu’elle s’est méritée lors du Gala jeunes entrepreneurs Banque Nationale de la Chambre de commerce de Lévis qui a eu lieu le 17 mars dernier, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-02-82

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

À 19 heures 38, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
